

« Andrée Ferretti. 1996 ». dans *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois, Tome II, 1968-2012*, Montréal, VLB éd., 2012, chap. 17, p. 235 à 246.

TEXTE DE RÉFÉRENCE :

La question que pose Andrée Ferretti en 1996, « Le Parti québécois : pour ou contre l'indépendance ? », est adressée « aux membres de l'exécutif de l'association péquistes de Brome-Missisquoi et à ses compagnes et compagnons de lutte... ». Il est 4h40 du matin, le 14 juillet 1996. « Assise sur la véranda du chalet que j'ai loué pour 15 jours » (p. 17), écrit-elle, afin d'y rédiger ce qu'elle nomme un « pamphlet ». Le ton est donné, vif, voire violent. « J'en ai assez du détournement de mon militantisme à des fins politiciennes » »(p. 11), lance-t-elle. Le texte est un réquisitoire contre l'action du gouvernement de Lucien Bouchard. Il faut faire vite. Celui-ci vient de prendre les rennes du nouveau gouvernement.

Le Parti québécois « n'est pas ou n'a jamais été indépendantiste », affirme Ferretti, ... « mise à part la période où M. Jacques Parizeau l'a dirigé » (p. 12), l'ancien chef qui vient de démissionner de son poste, « à la direction limpide et ferme » (p. 36). La table est mise pour une critique emportée de la gouverne du premier ministre Lucien Bouchard. Celui-ci a renoncé à son poste de député et à la direction du Bloc québécois pour prendre celle du Parti québécois qui fera de lui le premier ministre du Québec. Le 29 janvier 1996, le gouvernement Bouchard est assermenté. Les années Bouchard

seront tumultueuses et Andrée Ferretti n'attendra guère longtemps pour donner le ton.

Un contexte tumultueux

L'arrivée de Bouchard à la tête du gouvernement s'est faite dans le plus grand tumulte, un climat qui inspire la pensée de Ferretti qui s'empresse de critiquer « l'actuelle inertie du mouvement indépendantiste » (p.30). Trois facteurs coloraient cette période. Les lendemains du référendum perdu par .42% des voix avaient laissé un goût amer, surtout que ce résultat était considéré dans les rangs souverainistes comme un résultat « volé », compte tenu des interventions fédérales effectuées en vue de manipuler l'opinion dans les quelques jours qui avaient précédé le vote référendaire. De plus, les déclarations de Jacques Parizeau le soir de cette défaite par une si mince majorité avaient divisé le camp souverainiste à cause de leur caractère ethnique. Jacques Parizeau avait stigmatisé une partie du vote d'opposition au oui en l'associant à l'argent et aux votes ethniques et en le démarquant d'un « nous » identitaire qualifié d'exclusif. Aucun *post mortem* suite à une défaite douloureuse n'avait même été tenté dans ce climat déchiré. Enfin, Lucien Bouchard, le nouveau premier ministre, avait joué un rôle de conciliateur au sein du camp du « oui » tout au long de la campagne référendaire. Si c'est grâce à son rôle de tribun efficace qu'une majorité de près de cinquante pour cent d'appuis avait été rendue possible, sa personnalité demeurerait entachée d'un esprit de compromis que craignaient les militants les plus radicaux. C'est à eux surtout que Ferretti s'adressait.

Ce qui frappe dans l'agenda qui entoure la publication du petit livre de Ferretti, c'est la rapidité avec laquelle l'auteur s'est emparée du débat. À peine six mois se sont écoulés depuis l'arrivée de Lucien Bouchard comme premier ministre et Andrée Ferretti passe au créneau. Pourtant, les souverainistes font face à une défaite, quoiqu'ils la pensent injuste, le chef qui les avait symboliquement menés à travers un agenda déterminé, Jacques Parizeau, était parti, la réconciliation d'un camp divisé et meurtri restait à faire. Non, la présidente du Parti québécois du comté de Brome-Missisquoi n'attendra pas. Les raisons de son absence totale de confiance dans le nouveau chef du Parti québécois remontent à loin dans le passé des indépendantistes, tel qu'on le verra sous peu.

Un gouvernement de conciliation

Il est important de rappeler, cependant, que dès son arrivée à la tête du gouvernement du Québec, Lucien Bouchard a voulu mettre les pendules à l'heure. Il a vite annoncé ses couleurs. Premier objectif : déficit zéro. En cela, il sera très critiqué par l'aile plus radicale du parti dans la mesure où cet objectif tranchait avec la priorité donnée à la cause souverainiste par son prédécesseur, Jacques Parizeau. Et afin d'atteindre son objectif, les finances publiques devront d'abord être mises au pas.

Dans une chronique sur les faits saillants de l'année 96, le journaliste Jean-François Nadeau dresse à grands traits la période que va viser Ferretti. « Les indépendantistes... se divisent quant à la façon d'envisager (« l'harmonie sociale »). Pour les uns, il faut d'abord

étudier les motifs de nos mécontentés pour les solutionner avant de se faire les apôtres de l'union à tout prix dans un contexte politique qui, d'ailleurs, ne l'encourage guère. Pour les autres, il suffit de supprimer le sujet de la discussion pour s'entendre. Dans le contexte post-référendaire, ceux-ci semblent gagner sur ceux-là. Les questions constitutionnelles et linguistiques sont ajournées. Les débats sur la confessionnalité du système scolaire et l'enseignement de l'histoire, repoussés en avant. Les principes de justice sociale, revus dans la seule perspective économique »¹.

Le traitement du dossier linguistique par le gouvernement Bouchard sera la principale pierre d'achoppement qui déclenchera l'intervention de Ferretti. En 1995, Jacques Parizeau avait confié à Josée Legault et à Michel Plourde la préparation d'un rapport majeur du gouvernement du Québec sur la situation du français depuis l'adoption de la Loi 101. Connu du public sous le nom de "rapport Plourde-Legault", ce rapport détaillé soulignait la fragilité croissante du français dans certaines régions du Québec, dont Montréal. Josée Boileau rappelle que « le gouvernement Bouchard a fait réécrire la version préliminaire du rapport par des fonctionnaires en mettant moins l'accent sur certains reculs du français que nous avons documentés »². Un chercheur de l'Université Laval rapporte même « à la suite du référendum, le dossier linguistique a occupé l'avant-

¹ Jean-François Nadeau, **Le débat idéologique: sous le signe de la conciliation?**, Université du Québec à Montréal (UQAM), *L'année politique au Québec 1995-1996*
www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/nadeau/nadeau.htm

² Blogue de Josée Boileau, « Cherchez l'erreur », 9 avril 2008,
http://www.voir.ca/blogs/jose_legault/archive/2008/04/09/cherchez-l-erreur.aspx

scène de l'actualité...Louise Beaudouin, la ministre responsable de l'application de la Charte française, a jugé le rapport excessif, sans jamais avoir vraiment précisé la nature de cet excès, et en a commandé un autre à un comité ministériel présidé par la ministre de l'Éducation, Pauline Marois...Chez les militants péquistes, cette décision du gouvernement est mal perçue. ...En 1993, la loi 86 a permis le retour de l'affichage commercial bilingue au Québec, à condition que le français demeure prédominant. Le Parti québécois promettait d'abolir cette loi une fois élu. Il ne l'a pas fait et repousse, depuis le Rapport Legault-Plourde, tout énoncé de politique linguistique clair et précis. Des groupes anglophones tel le *Quebec Political Action Committee* de Howard Galganov profitent de ce flottement politique pour faire valoir leurs revendications bruyamment. Ils réclament plus de visibilité pour la minorité canadienne anglophone au Québec par des manifestations et des campagnes de boycottages commerciaux. En juin 1996, quelque 10 000 anglophones le suivent pour manifester à Ottawa. »³ On se rappellera aussi la vaste offensive qui aura lieu contre le projet de création de commissions scolaires linguistiques de la ministre Pauline Marois. Ce contexte linguistique permet de mieux comprendre les débordements de la pensée de Ferretti et de leur faire écho d'une juste manière.

Quels interlocuteurs ?

³ Louis-Christian Drouin, « L'épopée de la législation linguistique au Québec. Je me souviens », CIRAL, Université Laval
www.ciral.ulaval.ca/redaction/mag/n2/n2_linguistique.pdf

La présidente de comté vise à susciter un débat de fond en vue du prochain congrès de son parti. Elle interpellera celui qu'elle invoque de tous ses vœux, « le peuple québécois ». « Ce pamphlet naît de mon ardent désir de m'adresser aux quelques 5,000 militants du Parti québécois, à la veille du congrès national, afin de susciter une réflexion publique sur sa nécessaire réorientation idéologique et stratégique » (p.40)⁴.

En fait, Ferretti s'adresse à un double destinataire, le parti et le peuple qu'il représente. Voyons comment elle qualifie ce peuple, « nous, LE peuple fondateur de ce pays » (p.21) auquel est destiné le projet d'indépendance : c'est un « peuple conquis, annexé, dépossédé, dominé, exploité, bafoué, méprisé, assiégé, minorisé » (p.11) ; mais c'est aussi « un peuple qui n'a pas peur... (qui) n'est pas indifférent... (qui) n'est pas fatigué. Le peuple est aliéné, non par tare congénitale, mais par impuissance séculaire à s'expérimenter comme maître de sa vie nationale... ; parce qu'on l'anesthésie avec des promesses de bon gouvernement ;...parce qu'on l'épuise... » (p.36-37). Exemple : « la violence initiale contre mes ancêtres... contre les Patriotes... tués pendus, déportés, emprisonnés et violés (les femmes des Patriotes) et leurs filles » (p.18).

Donc, un peuple qui subit les erreurs de ses dirigeants et les affronts de ses « ennemis », un peuple « aliéné par 237 ans de domination et d'exploitation par des puissances étrangères qui n'ont eu de cesse

⁴ À titre indicatif, notons qu'en 1994, le budget officiel de financement du Parti québécois était de \$782,514; en 1995 il baisse à \$694,186 et en 1996, il sera de \$498,651, une diminution en deux ans de plus de 30%.

de le déposséder et de le mépriser... » (p.91). Donc, un peuple-victime : « Nous les *French pea soup*, nous, les *frogs*,... les pauvres..... les malappris...le *cheap labor*..., les dominés... (p.43). Cette description, qui veut faire appel à la commisération aussi bien qu'à la mobilisation, est de plus évoquée à l'aide d'une notion quantitative, celle de « majorité canadienne-française du peuple québécois », qui emprunte à la sociologie empirique ses références. Ici, pas de *rappports sociaux*, pas de référence à des relations entre groupes qui forment de nouveaux rapports, mais un appel à la quantité, au nombre, au fait brut. Même si on sait que l'histoire vécue transforme les hommes, ici l'histoire est représentée selon une conception cumulative, comme par une sorte de sédimentation sans aucun mouvement interne, ni dans les liens sociaux, ni dans les représentations. S'ajoute une inférence d'inspiration *généalogique*, une définition acquise et transmise de l'appartenance : « les descendants du peuple conquis et annexé, (qui) fonde son aspiration et son droit à l'indépendance sur 237 ans de lutte acharnée pour sa survie, aussi gravement menacée aujourd'hui que naguère et jadis, pour les mêmes raisons et pour les mêmes motifs, parfois subtils, parfois déclarés » ... (ce pays) « nous en avons les premiers modelé l'espace...les premiers à l'inscrire sur les cartes géographiques du monde... » (p.21-22).

L'écart sera donc frappant quand est dessiné le parti politique que l'auteur désigne pour représenter ce peuple vaillant et conquis. « Entièrement dominé par ses technocrates élus et non élus, par ses bureaucrates et autres attachés politiques non élus, le Parti

québécois est depuis au moins 20 ans soumis aux exigences exclusives des luttes électorales » (p.12-13)... « Il n'est rien de plus odieux à l'âme incertaine de notre élite bien-pensante, souverainiste ou fédéraliste » (p.24)... « dans les hautes instances du Parti québécois et du gouvernement Bouchard... » (p.26)... « le Parti québécois enlise le Québec dans l'administration quotidienne d'un gouvernement plus provincial que jamais, plus soumis que jamais » (p.72)... Enfin, elle souligne « le manque de détermination de ce gouvernement » (p.73). Et pour finir, une invective non dissimulée : « votre gouvernement, monsieur Bouchard, a ainsi le mérite... de démontrer *a contrario* la vanité fondamentale de la stratégie du pouvoir à tout prix » (p.88)...

Et en face, « Le peuple majoritaire du Canada »

Et que voit-on en face ? Les catégories employées pour désigner l'adversaire sont également polémiques. « Ces Canadiens, ces WASPS... (p.23), ces conquérants et leurs descendants de souche et assimilés » (p.24-25)... Comment définit-elle la minorité anglophone du Québec ? « Dans le Québec, province du Canada, ajoute Ferretti, les anglophones du Québec sont des Canadiens-anglais qui constituent le peuple majoritaire du Canada, le peuple qui détient le pouvoir de brimer nos droits et de défaire nos lois » (p.68). Dans cette phrase, tout est dit. L'auteur voit les citoyens anglophones qui résident au Québec comme des non Québécois. Elle leur refuse l'identité territoriale et leur attribue une identité culturelle et linguistique canadienne, celle du peuple dominateur anglo canadien.

Pour elle, les anglophones résidant au Québec sont en quelque sorte des intrus, des Canadiens en terre étrangère.

Avant la souveraineté, une confusion entre les droits et leur exercice

Il importe cependant de mentionner que dans les quelques dernières pages de ce pamphlet, Ferretti introduit une dissonance dans la définition des groupes sociaux susceptibles de converger vers la souveraineté *avant* et *après*. *Avant* la « constitution d'un État national indépendant », « c'est la nation canadienne-française du Québec, en tant que majorité historique du peuple québécois... qui a le droit et le devoir de se constituer en État national indépendant et souverain... ayant emporté l'adhésion d'une majorité de citoyens québécois de toutes origines » (p.92-93). Il y aurait deux catégories de citoyens québécois : les Canadiens-français d'origine ou de souche, et les autres, de toutes origines, y compris les Canadiens-anglais du Québec à qui elle assigne un statut inégal. Pour l'auteur et pour un certain nombre de stratèges souverainistes, cette distinction a l'avantage de découper de façon imaginaire la société en secteurs et de simplifier l'adresse du destinataire de la lutte et du discours. C'est une adresse empirique fortement teintée de sociologisme.

Deux objections au moins doivent être formulées ici. Historiquement, les rapports sociaux ne sont pas statiques. Il existe des croisements, des interactions qui modifient les places et construisent de nouveaux rapports. Ces mouvements de structures, effets de lois linguistiques, de flux migratoires et autres, de transferts linguistiques, de rapports sociaux privés, ne sont pas pris en compte dans le dispositif d'Andrée

Ferretti. En second lieu, si les représentations qui désignent la réalité sont elles-mêmes des éléments constitutifs de cette réalité, tous les citoyens du Québec ont les mêmes droits et donc, en l'occurrence, tous partagent le même droit vis-à-vis du principe de souveraineté. Il n'y a pas de telle chose qu'une catégorie sociale qui, elle, aurait l'exclusivité « du droit » et du « devoir » de se constituer en État au détriment des autres. Il peut y avoir des considérations *historiques* qui justifient que des citoyens défendent la nécessité de former un État. Mais il n'y a pas de droit prédestiné à le faire. Le rapport à l'État, fantasmé, revendiqué ou réel, est un droit également partagé par tous les citoyens d'un même territoire, sans quoi il n'y aurait pas de légitimité étatique. C'est l'*exercice* de ce droit qui distingue les citoyens entre eux. Même si l'histoire du Bas-Canada puis du Québec veut que la nation québécoise réunisse en son sein un groupe social porteur d'une subjectivité historique particulière, cet héritage ne donne pas de droit acquis ou de supériorité sur les autres groupes par rapport à l'État ou à l'idée d'État. À titre d'exemple, rappelons que l'état de droit du français comme langue officielle n'est pas un droit ni hérité ni donné *a priori*, c'est plutôt une conquête de chaque instant et le fruit d'une décision collective, tout comme la démocratie est une opération de raison et non pas l'expression d'un groupe qui aurait des droits définitifs et antérieurs sur les autres.

La nation ou la communauté que forme le Québec désigne un ensemble de rapports sociaux en constante redéfinition. Qu'il existe une majorité francophone que l'on peut isoler sociologiquement et statistiquement est un fait indéniable mais il est aussi vrai que cette

majorité est en constante interaction avec toutes les autres couches culturelles et sociales et à ce titre, elle a la constante obligation de redéfinir ses relations avec les autres. La reconduction du français comme langue officielle est et sera, aussi longtemps qu'il y aura une majorité de francophones au Québec, un processus en constante redéfinition. C'est là le destin d'une nation francophone sociologiquement minoritaire à l'échelle nord américaine ! Car même dans un État souverain, compte tenu de l'existence et des droits d'une importante minorité anglophone en sol québécois de l'environnement anglophone et de la position de l'anglais dans les rapports de force, le caractère officiel de la langue française devra être sans cesse reconquis et réaffirmé. Il importe de ne pas considérer que ces distinctions soient secondaires. Au contraire, les ignorer serait rendre légitime une conception inégalitaire et non démocratique des rapports sociaux et du droit à l'État. Au niveau du droit et des représentations socio-politiques, les partisans du fédéralisme qui résident au Québec sont des citoyens comme les autres car la notion de citoyen introduit un principe d'égalité ; ils n'appartiennent pas à une catégorie inférieure ou non légitime de Québécois ou de citoyens. Les membres du Parti libéral du Québec ou de tout autre parti non souverainiste ont pleine légitimité de participer au devenir du Québec et leurs positions, même dans un Québec souverain, doivent être mises sur un pied d'égalité, ce groupe fut-il minoritaire, avec le droit à la liberté d'opinion de tout autre Québécois.

C'est pourquoi une distinction très nette doit être faite entre, d'un côté, le partage commun des mêmes droits et, de l'autre, leur *exercice* lors d'une consultation référendaire ou d'une élection, un exercice dont les résultats traduiront bien entendu des différences d'opinion, mais qui n'ont pas à être qualifiées dans un discours officiel. C'est cette absence de distinction, ce type d'amalgame qui a été induit par le discours de Jacques Parizeau le soir du référendum de 1994 accusant les partisans du *non* d'avoir exprimé qu'ils ne faisaient pas partie du « nous » des Canadiens-français. Cet amalgame, comme l'induit aussi la définition du peuple de Ferretti accompagnée des privilèges historiques du Canadien-français, aura laissé croire à la valeur inégale des votes selon les groupes culturels alors qu'en principe, tous ceux qui sont éligibles au vote ont des droits égaux et qu'en conséquence, les résultats du vote ont une valeur d'égale importance. Valoriser les opinions des uns au détriment de celles des autres introduit une inégalité de valeur, une hiérarchie dans la composition culturelle ou sociale de l'électorat de droit. C'est à cette inégalité que laisse fait place un discours comme celui de Ferretti.

Après la souveraineté, une communauté civique

Cependant, *après* l'accession à la souveraineté, le discours de Ferretti change du tout au tout de registre : elle annonce une nouvelle société. L'approche méthodologique cette fois introduit une tout autre représentation de la nation, une représentation civique : « De toute façon, qu'ils en aient appuyé ou non le projet, dès la proclamation de l'indépendance, tous les citoyens sans exception, de toutes origines,

constitueront *au même titre et de manière générale* la nouvelle nation québécoise » écrit-elle. (p.93. Je souligne). Plus de peuple canadien-français, plus de descendants du peuple conquis. Le processus d'accession à la souveraineté commanderait deux positions épistémologiques distinctes pour représenter la société : *avant* la souveraineté celle-ci serait découpée empiriquement en groupes ethniques qui s'affrontent et dont les uns seulement auraient le statut de « Québécois » ; *après* la souveraineté, la société deviendrait une nation civique, constructiviste et égalitaire ! Tout se passe comme si la souveraineté était si peu envisageable pour l'auteur en tant que perspective concrète qu'il lui est indifférent de formuler un idéal-type de société libérale après l'accession à la souveraineté en faisant mine d'ignorer que cet idéal-type est d'ores et déjà constitutif de la société qui préside au changement souhaité. La pensée d'Andrée Ferretti appartient donc à ce courant fort de la mouvance nationaliste pour lequel existe de façon séparée du reste de la société québécoise un peuple canadien-français de souche qui, à ce titre, serait porteur d'une mission historique, une sorte de peuple héroïque dont la vocation serait la de se libérer : ces « descendants du peuple conquis et annexé (qui) fonde son aspiration et son droit à l'indépendance nationale sur ses 237 ans de lutte acharnée pour sa survie, aussi gravement menacée aujourd'hui que naguère et jadis, pour les mêmes raisons et par les mêmes moyens... » (p.20-21). Il faudrait donc pour Andrée Ferretti un vote ethnique pour accéder enfin à une nation civique. La démographie ne rend-elle pas un tel projet chaque jour de moins en moins réalisable ? Il s'agit en effet d'une pensée déterministe appuyée sur la conservation de caractères

historiquement acquis. Ici, les notions de peuple canadien-français et de peuple québécois s'opposent. Pour cet auteur, un peuple québécois qui serait composé de tous ceux qui résident au Québec n'existe pas.

Mais un peuple pour se libérer de quoi ?

Cette fois, Ferretti subordonne l'objectif de libération nationale à celui d'une libération des « politiciens en mal de pouvoir » (p.11), de ceux qui son responsables du « détournement de mon militantisme à des fins politiciennes » (p.11-12). Bien entendu, il s'agit du Parti québécois à qui elle reproche son « absence de stratégie indépendantiste..., de stratégie adéquate... » (p.12). Mais vite elle reconnaît « son hégémonie absolue sur l'ensemble du mouvement indépendantiste » (p.13). Pourquoi une telle invective ? De peur que « nous nous écrasions devant la puissance ennemie dont l'objectif et la stratégie ne visent rien de moins que notre disparition » (p.14), « devant la nouvelle fuite en avant du Parti québécois » (p.28). Critique de la direction péquiste et critique des adversaires canadiens-anglais sont liées dans un seul et même mouvement.

Cependant, comment ne pas être séduit par cette croyance dans « la parole critique et l'action contestataire... le seul bouclier efficace contre le terrorisme du consensus » ? (p.28), mouvement combatif au centre de la pensée de cet auteur. « Mon parti qui ne m'invite jamais à réfléchir aux innombrables et graves problèmes qui confrontent aujourd'hui plus dangereusement que jamais la société québécoise... il ne m'invite jamais, ni aucun autre militant, à susciter des débats... il

ne m'invite jamais, ni aucun autre militant, à sortir des sentiers battus de l'électoralisme... ».. (p.97). Comment ne pas voir l'actualité de cette partie de la critique de Ferretti ?

Critique des « discours dominicaux sur la magie de la bonne entente universelle... ne remettant jamais en question l'économie mondiale et locale...devant ses politiques lénifiantes de la main tendue aux ennemis... les Canadiens anglais du Québec et notre gent d'affaires indéfectiblement asservie au grand capital...cette défense enjouée (qui) relève d'une pensée molle et d'une stratégie niaise... » (p.29). Qui dit plus ? Une telle dialectique conduit forcément à cet cri d'angoisse désespéré : « tirez les premiers, messieurs les Anglais ! Tirez à boulets rouges... » (p.29), comme si elle demandait : « s'il vous plaît, provoquez la souveraineté » ! Faut-il le rappeler, en 1996 le mouvement souverainiste sort à peine d'une défaite ingrate suite à dix-huit mois de lutte acharnée sous la direction déterminée du premier ministre Jacques Parizeau, soit depuis son élection du 26 septembre 1994 et ayant été menée jusqu'au soir du référendum. L'amertume est grande chez les militants et les attentes de Ferretti y font écho.

Il importe ici d'évoquer les racines de cette sensibilité d'Andrée Ferretti, elle qui avait été militante de la première heure, vice présidente du Ralliement pour l'indépendance nationale (RIN) et fondatrice du Front de libération populaire (FLP). Elle avait été activement associée à la dissolution du RIN survenue au moment de la formation du Parti québécois. Elle en connaît toutes les divisions idéologiques. C'est pourquoi sa critique du gouvernement Bouchard

est aussi un rappel des positions de René Lévesque avec qui «on faisait un pas en avant et deux pas de côté sous prétexte que le peuple avait peur » (p.36). Elle peut donc évoquer les ressemblances avec « tout ce qui était déjà en germe dès la fondation du Parti québécois : l'abandon de l'indépendance comme objectif et moyen de libération nationale » (p.74). Ainsi, elle critiquera les similarités de tactiques d'une «petite élite qui en est à concocter... l'ultime stratégie (leur plan B) d'une souveraineté partielle avec partenariat complet, comme méthode lévesquiste à rabais de renouvellement du fédéralisme... » (p.88-89). Le passé n'est pas loin.

Les objectifs commandent les moyens

La cohérence entre les objectifs, les changements requis à la direction et aux orientations du parti et du mouvement souverainistes, et les moyens recherchés est d'une logique imparable. Ici, on peut suivre clairement la pensée de Ferretti. Elle critique le Parti québécois, elle recommande donc des changements dans les moyens politiques qu'il emploie. Une condition préalable, selon, elle devrait présider aux changements requis. À deux reprises, elle rappelle que « le projet indépendantiste est par essence *subversif* » (p.39). Car, écrit-elle, « le devoir de limpidité impose dès lors l'obligation de prendre conscience publiquement de la nature subversive du projet... » (p.95). Ces remarques appellent un commentaire. Oui, le projet de souveraineté du Québec est un projet subversif mais ne peut-on pas questionner les fondements de cette affirmation ? Pour Ferretti, il est subversif parce qu'intimement lié à un « profond changement de société » (p.40). En effet, pour la

militante dont toutes les positions sont radicales, indépendance et socialisme sont étroitement liés : le RIN, encore une fois, n'est pas loin. La critique « du grand capital », du néolibéralisme, etc. traverse le texte.

Les positions qu'elle défend sur la question linguistique sont aussi intransigeantes et demandent une attention particulière. Elle posera comme un impératif « l'importance capitale... y compris pour les militants du Parti québécois, de gagner la bataille de la langue *contre le gouvernement Bouchard* » (p.94. Je souligne). Que vise-t-elle ? La position du gouvernement Bouchard sur la question linguistique avant la publication de Ferretti est clairement formulée dans un discours du premier ministre prononcé devant la communauté anglophone le 11 mars 1996 et intitulé *Vivre ensemble avant, pendant et après le référendum*⁵. « Le gouvernement du Québec, déclare Bouchard, réaffirme solennellement son engagement à préserver les droits de la communauté anglophone maintenant et dans un Québec souverain. Gestion de leurs écoles, de leurs collèges et de leurs universités ; accès aux tribunaux et au gouvernement en anglais ; accès à des services sociaux et de santé dans leur langue; services de radio et télédiffusion publics en anglais ». La position du chef du gouvernement est largement diffusée dans les media et au sein des

⁵ « *Vivre ensemble avant, pendant et après le référendum* », Notes pour un discours de Lucien Bouchard devant la communauté anglophone du Québec, Montréal, 11 mars 1996, p.7. http://www.saic.gouv.qc.ca/institutionnelles_constitutionnelles/table_matiere.htm, para. 449.

instances du parti. Dans le respect des règles internationales en ce qui concerne la reconnaissance des droits des minorités, cette position vise à rassurer la communauté anglophone, à créditer localement et internationalement le projet souverainiste d'une politique démocratique et peut-être, dans le meilleur des cas, à conserver, sinon à augmenter les appuis à la cause souverainiste. Comme pour ce qui en est de la définition du peuple et de la nation, tout se tient : Ferretti refuse toute dynamique dialectique dans laquelle les interactions sont une partie de la réalité. Pour elle, existe sur le plan tactique comme sur le plan stratégique une entité dramatique aux fins immanentes, le peuple conquis « qui subit depuis 237 ans les effets répétés sous de multiples formes de la conquête anglaise... libre d'assurer seul son destin en fonction de ses seules aspirations, de ses seuls besoins, de ses seules priorités » (p.77). Et il importe, pour elle, que cela se fasse « dans une lutte démocratique dont l'objectif subvertit l'ordre établi, en l'occurrence constitutionnel canadien, que les forces indépendantistes s'approprient des positions... de la même manière que dans un combat militaire les troupes s'emparent d'une position géographique et l'interdisent à l'ennemi » (p.79). On se croirait en Afghanistan ! Oui, le mouvement souverainiste est subversif car dans les termes de Ferretti, c'est de l'intérieur du parti qu'elle mène elle-même une action subversive.

Mais encore, ne peut-on penser que l'indépendance du Québec serait subversive pour d'autres raisons : pour des motifs géo politiques, premier État de langue française dans un environnement anglophone situé à côté de la plus grande puissance du monde,

possibilité donnée par l'État de rompre avec les alliances militaires et de défense conclues par son voisin immédiat, le Canada, possibilité que le nouvel État ne bascule dans le camp des États renégats, autant de positions stratégiques susceptibles de menacer le bel équilibre nord-américain ? Alors, que signifie Ferretti quand elle critique cette « erreur magistrale du Parti québécois d'avoir voulu exercer le pouvoir sans avoir préalablement accompli la nécessaire, exigeante et profonde action politique d'éducation populaire sur les enjeux réels de l'indépendance, d'en avoir au contraire continuellement occulté les problématiques subversives de l'ordre établi » (p.101) ?

À une première lecture, on peut être tenté de partager cette double critique des moyens engagés : absence de reconnaissance du caractère subversif du projet et absence de mise en place des moyens éducatifs nécessaires pour atteindre cet objectif subversif. Or, lorsqu'on relie cette double critique à l'argumentaire qui la fonde, on constate qu'un seul critère est à l'œuvre. Il s'agit d'un regard qui exclut avec acharnement de sa logique la place de l'autre, le Canadien anglais, le non assimilé qui se trouvent comme par hasard à habiter le même territoire. La pensée est centrée sur un peuple héroïque seul au cœur d'une démarche vers une victoire aussi mythique que, dans un tel décor, peu vraisemblable

Il importe de placer cette contribution dans son contexte. D'une part, elle s'inscrit dans la foulée d'un échec répété et insurmonté, celui du référendum de 1995. De plus, c'est le cas de Ferretti, ce sentiment d'échec accompagne une position qui n'a pas fait le deuil d'une

conception révolutionnaire de la politique. Cette pensée aura servi par la suite de support ou d'argumentaire à des emprunts de toutes sortes contribuant ou visant à affaiblir la solidarité autour du parti susceptible d'être l'instrument privilégié du mouvement national. La centralité cultivée dans ce discours autour de la notion exclusive de majorité blessée, vaincue, annexée est une des dérives rampantes d'un projet qui eut pourtant son heure civique, curieusement sous la gouverne de celui qui en été introduit lui-même le déclin. C'est en effet sous Jacques Parizeau, stratège à la fois intransigeant quant à l'objectif d'indépendance mais aussi lucide sur les questions de tactique, que la conception de nation inclusive, libérale et donc civique s'était imposée comme discours officiel.

C'est pourtant le discours de la défaite du dernier référendum prononcé par Jacques Parizeau qui a introduit cette sorte de point tournant dans les représentations du mouvement porteur du projet souverainiste. Plusieurs, y compris des représentants élus du Parti québécois, ont utilisé la critique répandue de ce discours pour donner raison au discours de la défaite de l'ancien premier ministre et revendiquer un *retour* à la nation ethnique, car il s'agit bien d'un pas en arrière. Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, et l'élection de son parti comme Opposition officielle le 26 mars 2007 jusqu'à l'élection de décembre 2008 ont de plus donné une tribune à cette conception en s'adressant à un électorat conservateur de droite. Le Parti québécois, voulant se réapproprier l'électorat de l'Action démocratique, aura à son tour depuis cette date fait une grande place à cette notion, susceptible à ses yeux de ressusciter les

appuis qu'il avait perdus. La politique ayant une mémoire longue et avançant à petits pas, le destin actuel du Parti québécois et les tendances prédominantes de son discours ne permettent pas encore de dire si les marques de la pensée d'Andrée Ferretti et de ceux qui la partagent encore aujourd'hui seront définitives. Quant à la question qui fait le titre de son livre, « *Le Parti québécois : pour ou contre l'indépendance ?* », on aura compris que pour Ferretti la réponse était que le Parti québécois est *contre* l'indépendance et doit encore l'être aujourd'hui. La mouvance souverainiste est en effet composée d'une forte tendance au compromis fédératif et à la recherche d'un nouveau statut pour le Québec. Alors que, selon la pensée de Ferretti, l'indépendance est à prendre à la racine de la lettre, c'est-à-dire *sans* dépendance, sans voisin, sans minorité, à la limite sans ennemi. Dans ce sens, aucun parti digne de ce nom ne saura être indépendant. Quant à savoir si le *Parti québécois* actuel est pour ou contre la souveraineté, on peut penser qu'il est encore trop tôt pour le savoir alors que la définition ou la signification de cet objectif est loin de faire l'unanimité.